

INFIRMIER EN SOINS GENERAUX

Référence : 3134-26-0221/SSR du 6 février 2026



Employeur : PROVINCE NORD

Corps /Domaine : Infirmier en soins généraux

Direction : Direction des affaires sanitaires et sociales, de la prévention et de la solidarité

Durée de résidence exigée pour le recrutement sur titre : au moins égale 5 ans

Lieu de travail : CMS de BELEP

Poste à pourvoir : dès que possible

Date de dépôt de l'offre : Vendredi 6 février 2026

Date limite de candidature : Vendredi 27 février 2026

Détails de l'offre :

La Direction des Affaires sanitaires, Sociales, de la Prévention et de la Solidarité est organisée en 4 pôles (administration générale, Solidarité, Prévention et promotion de la santé, Soins), 8 services et 14 bureaux. La DASSPS comprend 249 agents. Les centres médico-sociaux sont gérés par le Chef du Bureau de Proximité de Soins (BPS) du Pôle Soins.

Emploi RESPNC : Infirmier

Missions : Placé sous l'autorité du (de la) chef(fe) de bureau de proximité des soins, l'infirmier en soins généraux assure sa fonction en conformité avec les textes régissant la profession et les protocoles organisationnels spécifiques définis institutionnellement et en équipe.

Activités principales : **La personne retenue aura notamment en charge :**

- Les actes curatifs (consultations, urgences, soins) ;
- Les actes préventifs (vaccinations, dépistages, PMI, santé scolaire, médecine du travail, suivi des maladies chroniques...) ;
- Les actes éducatifs (hygiène de vie, éducation thérapeutique des patients chroniques, santé scolaire...) ;
- La téléconsultation (en l'absence de médecin en présentiel).

Activité secondaire : - Assurer l'encadrement des stagiaires, notamment les étudiants infirmiers.

Caractéristiques particulières de l'emploi : Ce poste est soumis à astreinte de nuit.

Savoir / Connaissance/Diplôme exigé :

- Diplôme d'état infirmier exigé ;
- Expérience du travail en poste isolé ;
- Expérience des urgences ;
- Être titulaire du permis de conduire B.

Profil du candidat

Savoir-faire :

- Maîtrise des logiciels de bureautique (Excel et Word) ;

Comportement professionnel :

- Disponibilité et rigueur ;
- Respect de la confidentialité des informations et du secret médical ;
- Sens des responsabilités ;
- Goût des relations humaines ;
- Esprit d'initiative ;

- Capacité d'écoute ;
- Goût du travail en équipe.

Contact et informations complémentaires :

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter :

Direction des affaires sanitaires et sociales, de la prévention et de la solidarité
Tél : 47.71.00 ou 47.72.30

Madame SIVETON Laurie Cheffe de bureau de proximité de soins « Grand Nord » Mail : l.siveton@province-nord.nc Tel : 96.61.84

Vous pouvez consulter l'ensemble des AVP sur le site de la DRHFPNC (www.drhfpnc.gouv.nc) ainsi que la réglementation et le répertoire des emplois (RESPNC). Le présent AVP est également consultable sur le site de la province-Nord (www.province-nord.nc).

POUR RÉPONDRE À CETTE OFFRE

Les candidatures (CV détaillé, lettre de motivation, photocopie des diplômes, fiche de renseignements et demande de changement de corps ou cadre d'emplois si nécessaire*) précisant la référence de l'offre doivent parvenir à la **Direction des Ressources Humaines (DRH) de la province Nord** par :

- Internet : <https://www.province-nord.nc/avp>
- voie postale : BP 41 - 98860 Koné
- dépôt physique : Hôtel de la province Nord - 41 avenue Jimmy Welepane – 98860 Koné
- mail : drh-emplois@province-nord.nc

(¹)Vous trouverez la liste des pièces à fournir afin de justifier de la citoyenneté ou de la durée de résidence dans le document intitulé « Notice explicative : pièces à fournir de votre citoyenneté ou de votre résidence » qui est à télécharger directement sur la page de garde des avis de vacances de poste sur le site de la DRHFPNC.

(²)La fiche de renseignements, l'attestation sur l'honneur de non bénéfice de la rupture conventionnelle et la demande de changement de corps ou cadre d'emploi sont à télécharger directement sur la page de garde des avis de vacances de poste sur le site de la DRHFPNC.

Toute candidature incomplète ne pourra être prise en considération ?

Les candidatures de fonctionnaires doivent être transmises sous couvert de la voie hiérarchique